Bonjour à tous,

Comme évoqué lors du dernier Conseil d'administration, vous pouvez trouver ci-dessous ma proposition de motion:

"L'application de loi Sauvadet dans notre université a permis la titularisation d'un nombre important d'agents contractuels. En l'absence d'un accompagnement de l'état, l'application de cette loi a mobilisé une part majeure des postes libérés au cours de ces dernières années. Par conséquence, ces postes n'ont pas été mis au concours, ce qui a privé les agents titulaires d'opportunités légitimes de promotion.

Le conseil d'administration de Lille1, tout en se félicitant de la titularisation des agents contractuels, tient à alerter le pouvoir public de la nécessité d'accompagner notre université dans l'application de cette loi par la compensation de postes représentant le nombre de contractuels sauvadéisés afin de pouvoir mettre des postes aux concours et donner ainsi des opportunités de carrières aux agents titulaires. "

Cordialement,

Ludovic Rodriguez